

Attentats de Paris et Bruxelles : les terroristes avaient touché 50000 euros d'aides sociales

écrit par Christine Tasin | 6 août 2016



Non seulement ils nous envahissent, non seulement ils nous tuent, mais, en plus, ils nous font payer, grâce à nos chers gouvernants qui l'ont baptisée « aides sociales », la jizya, la taxe des non musulmans en terre d'islam. Cerise sur le gâteau, ils utilisent cette taxe pour préparer leurs bombes et autres camions fous.

Il y a des lustres que nous dénonçons la politique d'aides sociales (l'exemple d'Abdeslam qui travaillait et qui pourtant a reçu 19000 euros d'aides en est la caricature). Il y a des lustres que nous réclamons l'interdiction de la bi-nationalité. Il y a des lustres que nous demandons l'expulsion des fichés S et autres condamnés étrangers ou bi-nationaux. Il y a des lustres que nous demandons que les aides sociales soient réservées aux citoyens français uniquement et que les Français de papier soient reconduits dans ce qu'ils considèrent comme leur vrai pays.

Il y a des lustres que nous demandons un Frexit qui nous

permette de faire et appliquer nos lois et non celles qui sont votées à Bruxelles.

Une seule solution, voter Marine Le Pen en 2017.

Attentats du 13 novembre : Salah Abdeslam avait touché 19 000 euros d'aides sociales

Les enquêteurs sur les attentats de Paris et de Bruxelles se sont penchés sur **les sources de financement des terroristes. L'essentiel de leurs revenus provenait du chômage et des minimas sociaux.** Tous étaient citoyens de pays européens.

S'il n'a pas servi directement à financer les attaques, l'argent de l'Etat perçu par les terroristes leur a tout de même permis de subvenir à leurs besoins. Et même dans certains cas, une partie de ces sommes a été reversée sur des cartes à débit différé utilisées lors des attaques.

Salah Abdeslam, le dernier auteur présumé, vivant, des attentats de Paris, a même touché des aides de façon indue puisqu'il était co-gérant du bar Les béguines dans le quartier de Molenbeek, et en tirait un revenu. Il n'aurait donc pas dû toucher les 19 000 euros d'allocations que l'assurance chômage belge lui a pourtant versés.

Selon une enquête du *Wall Street Journal*, les terroristes impliqués dans les attentats de Paris et de Bruxelles auraient ainsi bénéficié d'un total de 50 000 euros d'aides sociales. Pour le président de la Cellule de traitement des informations financière belge (CTIF) Philippe de Koster, il faudrait une meilleure coordination entre les services de renseignement et les services sociaux afin de ne pas verser d'argent à des «personnes suspectées de terrorisme ou suspectées de financer des activités terroristes».

Des lois inadaptées et un Etat-providence vulnérable

Une recommandation qui semble découler du bon sens mais **les lois des pays de l'Union européenne ne permettent pas, à l'heure actuelle, de priver de ses allocations une personne suspectée de terrorisme.** Le processus de radicalisation, par définition, précède le passage à l'acte, et à ce moment-là, l'individu n'est coupable de rien aux yeux de la loi.

Selon le Centre des études sur la sécurité et la criminalité financière de Londres, **«l'Etat providence est vulnérable et susceptible de fournir des moyens financiers aux terroristes».**

Les experts estiment par ailleurs, que l'organisation et la réalisation des attentats de Paris ont coûté environ 30 000 euros, soit dix fois plus que les attentats de Bruxelles, dont le coût estimé n'est que de 3 000 euros.

Il sert à quoi leur p...n d'Etat d'urgence s'il ne permet pas, justement, de priver du financement de l'Etat de potentiels terroristes ?

Il est vrai qu'il est plus facile, pour les députés, de voter le droit pour les patrons de faire bosser 65 heures par semaine leurs employés quand ça les arrange. Les Français ne mettent pas (encore) de bombes, ne trucident pas (encore) à coups de machette et de couteau ceux avec qui ils ne sont pas d'accord.